



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s et Surveillant(e)s Brigadiers



VISITE GDS SAS le MANS



Alors que rien n'était prévu puisque le quartier « Structure d'Accompagnement à la Sortie » n'est pas terminé le G.D.S a fait une visite éclair pour inaugurer la nouvelle structure qui accueillera des détenus début septembre 2023.

À l'occasion de cette visite les O. S représentatives ont été reçus par les représentants du cabinet du ministère :

- Mme VENET LOPEZ Laurence (conseillère sociale et modernisation)
- Mr DI MARTINO Clément (conseiller politique pénitentiaire)

Était présent M SIKOUK directeur adjoint ainsi que M LEGRAND (DRH) pour l'établissement.

Dans un délai malheureusement très court nous avons pu aborder deux sujets importants pour le SPS.

- **La Cat B pour le personnel de surveillance du CEA**, le SPS a rappelé au cabinet du ministère que les agents pénitentiaires attendaient beaucoup de cette future réforme, car ils avaient très mal perçu la dernière fusion des grades.
- De plus nous avons rappelé le courrier des OS (SPS - UFAP- CGT) sur un accord commun ainsi qu'une grille commune à présenter au G.D.S.

-Le deuxième sujet pour le SPS est la crainte d'une précarisation avec le recrutement de surveillants adjoints.

Réponse :

La Cat B, aura bien lieu (confirmé par le G.D.S au moment de son départ sur un dernier échange) Pour ce qui est de la nouvelle grille, les OS au niveau national seront reçus pour un futur arbitrage.

Réponse sur les surveillants adjoints:

Pour le ministère il est hors de question d'une privatisation du métier de surveillant pénitentiaire, celle-ci restera une fonction régalienne de l'état.

En ce qui concerne les adjoints de surveillants, le but étant de recruter des agents localement pour combler le manque de personnels en sortie du concours. Ils ne s'ajouteront pas si les concours sont pourvus.

Reste a définir la mission, la formation, le recrutement de ses agents qui seront toujours doublés d'un agent titulaire.

- Le S.P.S a abordé la nouvelle réforme LSD de plein droit avec ses conséquences
- Encombrement des quartiers S.L, profil pas adapter, etc...Le cabinet du ministère nous a confirmé que nous pouvions évoquer la close matérielle en cas de surcharge de ses structures.
- Impact de la LSD de plein droit sur le remplissage sur le SAS.
- Risque que le SAS se transforme en M.A 3 !

Réponse :

- Pour le ministère le but de la SAS n 'est pas de remplir pour remplir !!.
- Le reliquat de peines pouvant intégrer est de 2ans,dons beaucoup de détenus concernés par une éventuelle affectation sur le SAS
- le profil des détenus doit rester adapter a la structure.... !

Le SPS a fait remonter vos craintes,vos doutes au niveau du G.D.S a l'occasion de cette visite ,attendons de voir si nous seront entendu !!!!!!!!!!!!!

D.ORSI

Secrétaire local SPS le MANS

M. CROM

Membre du bureau local SPS le MANS

